



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Département de la Manche
 Commune de POILLEY - 50220

**PROCES-VERBAL
 du CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du mardi 28 mars 2023

Nombre de conseillers
 en exercice : 14

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 28 mars à 20h00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Pierre-Michel VIEL, Maire.

Date de convocation :
 24 mars 2023
 Date d'affichage :
 24 mars 2023

Membres présents : 14 > Pierre-Michel VIEL, Sylvie VALLET, Chantal GAZEAU, André SAVONA, Bernard DECOENE, Sarah DUVAL, Yvon FAROUAULT, Ericka BOURGEOIS, Romain JACQUETTE, Hervé PAUTRET, Stéphane JOUIN, David BOSSARD, Philippe DATIN, Sébastien GUESDON

Membres excusés ou représentés :
Membres absents :

Secrétaire : Chantal GAZEAU

Le conseil municipal est ouvert à 20h00.

Le procès-verbal de la réunion précédente, reçu par tous les conseillers municipaux, n'appelant aucun commentaire, est adopté.

Tarifs location des salles de convivialité (délib 2023-04-001)

M. Le maire demande à Sylvie Vallet de faire un rappel des informations sur la location de la salle de motricité. Lors de la réunion du 28 février 2023, en questions diverses, le Conseil Municipal a envisagé de louer, en essai, pendant les vacances scolaires la salle de motricité.

Sylvie Vallet a fait une recherche sur les tarifs pratiqués dans les salles avoisinantes de taille égale. Aujourd'hui, le calendrier des dates de réservation de la salle communale est presque complet. Il ne reste 3 ou 4 dates sur la période de juillet et août. Sylvie Vallet propose la grille suivante des prix de location des salles :

	Habitant Poilley	Hors commune
Petite salle	130 €	180 €
Petite salle + grande salle de convivialité	300 €	380 €
Journée supplémentaire accolée au week-end pour la petite salle	35 €	45 €
Journée supplémentaire hors week-end et hors période scolaire	70 €	90 €

Stéphane Jouin souligne qu'il y a une différence importante entre la petite salle et la grande salle de convivialité et les prix sont assez élevés par rapport aux prix pratiqués alentours.

Sylvie Vallet répond qu'en raison du sol en parquet de la salle de motricité, le ménage sera effectué par un agent technique, donc un surcoût. Les personnes qui loueront la salle assureront un balayage soigné, mais pas de lavage et aucun bar ne pourra être installé dans cette salle. Un nouveau règlement de la location des salles sera rédigé.

Sébastien Guesdon demande si la commission de sécurité a bien donné son accord pour la location de cette salle et destinée à du public. Sylvie Vallet répond positivement à cette question.

André Savona informe qu'il faut vraiment veiller à la vérification du nettoyage et un entretien régulier afin d'éviter la dangerosité par des éclats de verre, un risque de détérioration de tout ordre, soit du sol parqueté, soit des murs, etc.... Il faut avoir à l'esprit que la salle est avant tout utilisée par les enfants des maternelles au cours de l'année scolaire.

Sylvie Vallet fait remarquer que nous faisons un test.

Au vu de ces échanges, M. Le Maire invite le Conseil Municipal de prendre une délibération pour la location de la salle de motricité pendant une période test en juillet et août d'une part, et pour les tarifs d'autre part.

Location de la salle :

Contre : 3 votes

Abstention : 2 votes

Pour : 9 votes :

Tarifs des salles :

Contre : 3 votes

Abstention : 2 votes

Pour : 9 votes

Participation aux frais de fonctionnement de l'école Ste Marie / St Joseph (délib 2023-04-002)

M. Le Maire fait la lecture d'un courrier reçu de l'Ecole Ste Marie / St Joseph d'Avranches. Celle dernière fait une demande de participation aux frais de fonctionnement concernant un enfant de Poilley faisant partie d'une classe ULIS.

Notre RPI de Juilley-Poilley-Précey n'a pas de classe spécifique et adaptée ULIS. La participation est de 497 euros.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une délibération pour la participation aux frais de fonctionnement de cette classe :

Vote à l'unanimité : 14

Subventions aux associations 2023 : (délib 2023-04-003)

M. Le Maire informe sur les demandes de subventions reçues des différentes associations Polucéennes et locales à provisionner pour l'année 2023.

Les sommes indiquées en colonne « 2023 » sont les sommes votées à l'unanimité :

Associations	N-1	2023	commentaires
Club 3 ^e age	150 €	0 €	Sachant que le club n'a plus de président, on attend septembre 2023
USD Ducey Foot	350 €	350 €	
Comité des Fêtes	150 €	150 €	
Société de Chasse	100 €	100 €	
Amicale des Pompiers	100 €	150 €	
APAEIA	50 €	0 €	Pas de demande cette année
Donneurs de sang	100 €	100 €	
Joggeurs Ducey	200 €	100 €	Non participation à la fête de l'été, d'où baisse de la dotation
Club d'escalade d'Avranches	0 €	0 €	Pas de liste des licenciés de Poilley. A nous remettre liste noms avec demande pour 2024
Canoé Club	0 €	0 €	Pas de liste des licenciés de Poilley. A nous remettre liste noms avec demande pour 2024
Collège Montgomery – voyage Auvergne	0 €	Mise en attente	2 enfants.
Collège Montgomery – voyage Laichingen	0 €	Mise en attente	2 enfants
Collège Montgomery – voyage Strasbourg	0 €	Mise en attente	4 enfants
	Total	950 €	

Concernant les 3 demandes du Collège Montgomery, M. le Maire souhaiterait que les enfants formulent et motivent leur demande. Le secrétariat du Collège va être contacté afin d'organiser une rencontre avec les élus et les enfants.

En complément, nous demanderons également si la subvention sera déduite de la participation de la famille de Poilley ou répartie sur toutes les classes.

Note après le conseil : les associations sportives « Club d'Escalade d'Avranches » et le « Canoé-Club d'Avranches » ont bien fourni la liste de leurs adhérents, habitant Poilley.

Questions diverses

Questions diverses

➤ Départ de Sylvie

Sylvie Haudiquert, à temps partiel en qualité d'assistante administrative, nous quitte samedi 1^{er} avril. Un pot de départ est organisé à midi et le conseil municipal est invité.

- Remplacement de Philippe Lebranchu :
M. Le Maire informe sur le départ en retraite de Philippe au 1^{er} septembre 2023. Nous avons quelques candidatures actuellement en cours d'étude.
- Budget du SIS :
Chantal Gazeau présente le budget du SIS pour l'année 2023.
Part Poilley : 56 261 € avec une baisse de 6,50 % par rapport à 2022.
- Journée citoyenne :
Sylvie Vallet informe que la journée citoyenne est programmée le samedi 13 mai 2023. Il est présenté le déroulement de cette journée et l'inscription des élus souhaitant y participer. Prospectus à distribuer.
- Point sur l'atelier Flash :
M. le Maire informe sur l'intervention d'un bureau d'urbanisme chargé d'étudier différents projets pour des aménagements sur la commune. Des ateliers seront organisés en avril prochain et une participation bénévole des habitants est demandée. Un prospectus informatif est à distribuer pour les journées des 13 et 15 avril 2023.
- Parcelle Pavement :
Sylvie Vallet fait part de la rencontre avec M. Lefebvre Fabrice. M. Le Maire informe que ce dernier serait d'accord pour céder l'entière parcelle (environ 4000 m²). L'ensemble du Conseil souhaite acquérir ce terrain.
- Conseil d'école du 28 mars :
Chantal Gazeau fait un petit bilan de la réunion et entre autres la décision de l'Inspection Académique de la suppression d'un poste. Par conséquent, nous aurons la fermeture d'une classe à Précey à partir de la rentrée de septembre 2023.
- Prochain conseil municipal
Il aura lieu le mardi 11 avril à 20h.

La séance est terminée à 22h30.

Le Maire : Pierre-Michel VIEL

La secrétaire de séance : Chantal GAZEAU



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "C. Gazeau", is written over the name of the secretary of the meeting.